



# 1 jeune, 1 mentor : le dispositif vise 200 000 jeunes bénéficiaires en 2022

Publié le 10 mai 2022 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

## Illustration 1

Crédits : © insta\_photos - stock.adobe.com

Vous avez moins de 30 ans et vous avez besoin d'être entouré pour votre orientation professionnelle ? Vous souhaitez partager votre expérience et accompagner un jeune pour l'aider à mettre à profit ses compétences ? Le dispositif 1 jeune, 1 mentor lance un troisième appel à projets en faveur du mentorat pour les jeunes. Il est ouvert aux structures d'intérêt général jusqu'au 27 mai 2022.

1 jeune, 1 mentor a permis sur l'année 2021 d'accompagner 100 000 jeunes et de soutenir 54 structures associatives par le mentorat. Pour 2022, l'objectif est de permettre à 200 000 jeunes de bénéficier de ces actions de mentorat.

## En quoi consiste le dispositif 1 jeune, 1 mentor ?

Lancé depuis le 12 avril 2022, le troisième appel à projets lancé du dispositif 1 jeune, 1 mentor permet à des jeunes de quartiers prioritaires de la politique de la ville ou de zones rurales éloignées, par exemple, de bénéficier de l'accompagnement d'un mentor (professionnel, étudiant, retraité...).

Ce programme s'adresse aux structures d'intérêt général proposant une activité de mentorat bénévole afin d'aider les jeunes. Il s'agit le plus souvent d'une association.

Cet accompagnement d'au moins 6 mois s'opère durant le parcours scolaire, le choix d'orientation ou la phase d'insertion professionnelle du jeune mentoré. Il permet à celui-ci d'acquérir des connaissances, d'obtenir des conseils et d'améliorer ses compétences pour mieux préparer son avenir.

## Comment déposer sa candidature ?

Le troisième appel à projets a été ouvert le 12 avril 2022, il sera clôturé le **27 mai 2022**.

Les structures d'intérêt général doivent déposer un dossier transmis par courriel au plus tard le 27 mai 2022 à 23h59 (heure de Paris). Les dossiers incomplets ou déposés après la date limite de dépôt ne sont pas recevables.

Vous pouvez consulter toutes les informations utiles sur le [troisième appel à projets pour le mentorat des jeunes](https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/1-jeune-1-mentor-lancement-d-un-troisieme-appel-a-projets-pour-le-mentorat-des) sur le site du ministère du Travail.

Les projets retenus seront sélectionnés par le Comité Interministériel du Mentorat puis publiés sur les sites internet du ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion et du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports à l'issue du Comité Mentorat qui se tiendra la semaine du 20 juin 2022.

**À savoir :** Afin de pouvoir bénéficier du dispositif 1 jeune, 1 mentor, le jeune doit avoir moins de 30 ans. Il est également possible d'inscrire un jeune de sa connaissance à ce dispositif.

Si vous souhaitez trouver un mentor, vous devez remplir le [formulaire Trouver un mentor](https://www.1jeune1mentor.fr/formulaire).

Les personnes souhaitant aider un jeune doivent, quant à elles, remplir le [formulaire Devenez mentor](https://www.1jeune1mentor.fr/formulaire-mentor?1jeune1solution).

## Et aussi

- 1 jeune, 1 mentor : un nouveau service en ligne pour être accompagné dans son projet professionnel (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14933>)

## Pour en savoir plus

- « 1 jeune, 1 mentor » : lancement d'un troisième appel à projets pour le mentorat des jeunes (<https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/1-jeune-1-mentor-lancement-d-un-troisieme-appel-a-projets-pour-le-mentorat-des>)  
*Ministère chargé du travail*
- Appel à projets 2022 (PDF - 370.1 KB) ([https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/cahier\\_des\\_charges\\_-\\_aap\\_mentorat\\_2022.pdf](https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/cahier_des_charges_-_aap_mentorat_2022.pdf))  
*Ministère chargé du travail*
- 1 jeune, 1 mentor, être accompagné par un mentor pour réussir (<https://www.1jeune1solution.gouv.fr/mentorat>)  
*Ministère chargé du travail*